

# Entropy Resins® Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 03/24/2021

Date de révision: 11/16/2023

Version: EC-M-K1-2023a

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Entropy Resins® Shimmering Metallics  
Catégorie chimique : Composé minéral-métallique  
Code du produit : EC-M-K1 (L'ensemble comprend: Golden Goose, Proper Copper et Star Dust)

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour les résines époxy liquides

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Gougeon Brothers, Inc  
100 Patterson Ave.  
Bay City, MI 48706 - U.S.A.  
T 888-377-6738 or 989-684-7286  
[www.prosetepoxy.com](http://www.prosetepoxy.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300  
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Mica	Mica Mica dust / Mica group minerals / Silicates, mica / C.I. 77019 / Mica-group minerals / MICA / C.I. Pigment White 20 / Pigment White 20	n° CAS: 12001-26-2	65 – 85
Titane (dioxyde de)	Titane (dioxyde de) C.I. 77891 / C.I. Pigment White 6 / Titanium oxide (TiO <sub>2</sub> ) / CI 77891 / Titanium(IV) oxide / C.I. Pigment White 7 / Pigment White 6 / Titanium dioxide nanoparticles / Titanium oxide / Titanium dioxide(2)	n° CAS: 13463-67-7	15 – 40
Oxyde de fer (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	Oxyde de fer (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Trioxyde de difer	n° CAS: 1309-37-1	3 – 10

Remarques : L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Metallic

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup> (Lower respiratory tract irritation. Not classifiable as a human carcinogen.)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL (TWA)	15 mg/m <sup>3</sup> (Table Z-1 Limits for Air Contaminants)
<b>USA - Californie - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Californie PEL	5 mg/m <sup>3</sup> (Title 8, Article 107)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	2,4 mg/m <sup>3</sup> (fine TiO <sub>2</sub> ) 0,3 mg/m <sup>3</sup> (ultra fine TiO <sub>2</sub> )
<b>Mica (12001-26-2)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	TLV 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL (TWA) [2]	20 mppcf (Appendix C - Mineral Dusts)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Oxyde de fer (Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) (1309-37-1)</b>	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	TLV 10 mg/ m <sup>3</sup> (Remarks: Pneumoconiosis, Not Classifiable as a Human Carcinogen)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL (TWA) (Table Z-1)	10 mg/m <sup>3</sup> (fume) 15 mg/m <sup>3</sup> (total) 5 mg/m <sup>3</sup> (dust and fume)
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (TWA)	5 mg/m <sup>3</sup> (dust and fume)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés
<b>Protection oculaire:</b>
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre Pigment
Couleur	: Or, Argent ou Bronze Métallique
Odeur	: Aucun
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 – 11 (10% Solution aqueuse)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,8 – 3,4 (eau=1)
Masse volumique	: 23,3 – 28,3 lb/gal (2.8-3.4 kg/L)
Solubilité	: Eau: insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit avec l'eau (humidité): libération de gaz/vapeurs facilement inflammables/ vapeurs d'hydrogène.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. soleil. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Chloroformiates. Acides forts. Peroxydes. Oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6,82 mg/l/4h

<b>Mica (12001-26-2)</b>	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5.05 mg/l (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 7 – 11 (10% Solution aqueuse)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 7 – 11 (10% Solution aqueuse)  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé.

<b>Titane (dioxyde de) (13463-67-7)</b>	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

<b>Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)</b>	
LOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	0,2102 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	≥ 0,03 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé  
Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Metallic	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Metallic	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Mica	n° CAS: 12001-26-2	Non classé
Titane (dioxyde de)	n° CAS: 13463-67-7	Non classé
Oxyde de fer (Fe2O3)	n° CAS: 1309-37-1	Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non réglementé

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Tous les composants de ce produit sont répertoriés, ou exclus de la liste, de l'inventaire de la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.

Aucun des composants de ce produit ne figure à l'inventaire de la liste extérieure des substances (LES) du Canada.

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 03/24/2021

Date de révision : 11/16/2023

Autres informations : Aucun.

Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.

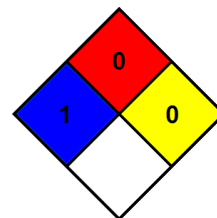


# Shimmering Metallics

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



### Notation de danger

Santé : 1 Danger léger - Possibilité d'irritation ou de blessure légère  
Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles  
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.